

2020.12.18.CHSCT76_BC_LH_PIF-PEC_BSEN_conteneurs	3
2020.11.20.CHSCT76_BSEN_CRPC_Dieppe_GPB_BSEP	9
2020.09.25.Rapport_enquete_mesures_prevention_preconisees	13
2020.09.25.CHSCT76_DL_interterOS_Covid-19	15
2020.09.25.CHSCT76_CR_interOS	19
2020.06.26.motion_2_Fiches_signalement_DRDDI	23
2020.06.26.motion_1_Travaux_cite_adm_Rouen	25
2020.06.26.CHSCT76_CR_BSEN_STA_S_One	27
2020.03.06.CHSCT76_DL_interOS_ODJ_plethorique	31
2020.03.06.CHSCT76_CR_Covid_BSEC_BSEN	33
2019.10.30.Resolution_csqces_restructurations	41
2019.10.30.CHSCT76_intersyndical_Lubrizon	43
2019.06.28.CHSCT76_BSEN_BSEC	49
2019.02.28.CHSCT76_DNGCD_incendie_SMS_STA	55



**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
de Seine-Maritime  
18 décembre 2020**

**Procès-Verbal de séance**

En cette période où l'activité syndicale est particulièrement contrariée, même le plus basique devient compliqué. Il aura donc fallu la ténacité unanime des organisations syndicales pour faire accepter la **rédaction d'un PV** au président du CHSCT, monsieur Guérin, Directeur Régional des Douanes de Rouen. La secrétaire animatrice avait pourtant donné son accord pour se charger de ce PV, allégué compte-tenu des conditions particulières (audio-conférence).

Un PV sera donc bien établi, conformément au règlement de l'instance, et soumis à amendements et approbation des représentants des personnels.

**Points d'informations Douane**

Monsieur Guérin a présenté la **psychologue du travail** récemment recrutée par la direction inter-régionale. Madame Le Roux a d'ores et déjà des visites de sites programmées. Pour rappel, sa lettre de mission concerne le recrutement et les conditions de vie au travail, d'un point de vue collectif.

---

Suite au déménagement de la division et de la CCR, la **Direction des Douanes du Havre** se réorganise pour utiliser les espaces libérés : le PAE monte au 1er étage tandis que la correspondante sociale descend au RDC.

---

70 fenêtres ont été changées **au bureau central des douanes du Havre** (côté sud en priorité), dans le cadre d'un premier plan de remplacement. L'installation de stores reste à faire, elle est prévue en février. L'ensemble des fenêtres sera changé à terme, dans le cadre d'une programmation annuelle sur 2 ans. Il s'agit d'un projet retenu dans le cadre des dossiers « plan de relance » pour l'immobilier public de l'état.

---

La ventilation a été revue sur le site du **PIF/PEC du Havre**. La crise sanitaire a en effet contraint l'administration à respecter un débit proportionné au nombre d'agents. La problématique sécurité (Seveso/incendie) sera l'objet d'une prochaine réunion inter-administrations. Enfin, nous apprenons que la réglementation communautaire devrait conduire à la création de PCF (Point de Contrôle Frontalier) regroupant les administrations de la CCRF, de l'Alimentation et des Douanes. Cela pourrait se traduire par l'extension du bâtiment actuel ou la construction d'un nouveau site !

Un représentant du personnel a signalé que l'organisation de ce service conduit un agent à rester seul le soir jusqu'à 19h, ce qui pose un problème de sécurité !

**Solidaires Finances** a rappelé la nécessité de revoir les conditions de ventilation sur d'autres sites critiques : le sous-sol du BUC et le local à saisies de la BSEP. Des mesures de qualité de l'air y sont prévues.

---

**Le contrôle intrusif des conteneurs**, jusqu'à présent, était considéré par l'administration comme sécurisé, suite à la réalisation d'une campagne de mesures d'exposition, à la mise en place d'un protocole d'ouverture, et à la fourniture de détecteurs de gaz. La pression syndicale menée par la CGT, semble avoir poussé le Directeur Interrégional des Douanes à revoir ce sujet.

Après une réunion associant DG-RH4, CARSAT, INRS et acteurs de prévention locaux, un projet de protocole d'intervention pour le contrôle des conteneurs a été communiqué ; l'INRS a proposé une campagne de suivi d'exposition et d'expertise matériel ; et 4 détecteurs à 6 gaz ont été acquis pour le bureau du Havre Port.

---

Une série d'accidents de service avait conduit Solidaires à interroger l'administration sur les conditions de travail à la **BSEN** (Brigade de contrôle des navires). Le docteur Bahaut, médecin de prévention, a également exprimé une forte préoccupation au sujet de ces agents.

Outre l'analyse des accidents de service par les acteurs de prévention, le Directeur Régional du Havre a évoqué trois pistes : l'adaptation de la formation (séances TPCI spécifiques?) ; le projet d'amélioration de l'immobilier (implantation de deux douches, réfection douche femme, agrandissement des vestiaires...) ; et une meilleure reconnaissance de l'expertise des agents (implication dans les réflexions sur le ciblage, partage de l'expertise sur les scellés...)

Répondant à la question de **l'insuffisance des effectifs**, qui entraîne une grande exigence de disponibilité des agents, le DR évoque la piste d'interventions support par une autre brigade (pour sécurité ou expertise).

Le climat **d'insécurité** dû à la présence d'un milieu hostile (trafiquants de la zone portuaire) est également évoqué. Les dégradations observées sur les véhicules et la contrainte du transport de matériel incite la direction à envisager la possibilité stationnement sous les fenêtres. Certains représentants du personnel soulignent cependant que la proximité de l'école maternelle devrait remettre en cause la localisation de cette unité.

Le président conclut ces débats par la nécessité de travailler de nouveau sur ce sujet lors de réunions ultérieures, hors CHSCT.

---

Le chantier du moyen de **scannage des conteneurs au Havre** a fait l'objet d'un point d'étape lors de cette séance. Des imprévus ont retardé certains travaux mais une réorganisation du planning a été faite pour maintenir la date de livraison au 30/06/2021.

### **Bilan du budget 2020 :**

Les dépenses engagées atteignent 99 % du budget alloué, dont 41 % ont été consacrées aux dépenses des administrations contre la covid.

Les travaux au **centre des finances publiques de Fécamp**, relatifs à la banque d'accueil du SIP/SIE seront réalisés deuxième quinzaine de janvier 2021. Ils comprennent des travaux de peinture, de sol et d'éclairage. Ces travaux ont été approuvés par les agents. Il s'agit d'un co-financement CHSCT et Drfip-76.

### **Point SEVESO**

A la **DRFIP**, un dispositif a été mis en place pour bloquer la ventilation de l'amphithéâtre de l'espace Chirol.

A l'occasion de cette information, **Solidaires Finances** demande l'état de préparation des différents sites vis-à-vis du risque SEVESO.

La plupart des sites ne disposent pas d'alarme dédiée. C'est cependant le cas de **l'Hôtel des Douanes de Rouen** où un premier exercice a eu lieu l'année dernière. Au **Bureau Central du Havre**, des consignes sont à mettre en place avant d'effectuer un premier exercice. Pour le site du STA, la réflexion est engagée.

A **l'INSEE** : des travaux ont été effectués l'an passé pour prévenir les agents (sirène). la salle Flaubert n'est plus la meilleure solution. Les 2ème et 3ème étages seront privilégiés dorénavant pour un confinement. Il reste l'achat de kits et leur mise à disposition à ces deux étages (couverture de survie, eau, radio, pansement, serviettes...).

### Suites de l'enquête relative au suicide de Pascale Collin (septembre 2019)

Parmi les recommandations du rapport d'enquête, on trouvait la réalisation d'une salle de convivialité dans un bureau (sol, peinture, mobilier et éclairage seront refaits).

**Solidaires finances** a insisté pour que réalisation de cette salle ne soit pas la seule suite du rapport d'enquête.

Il nous a été répondu que le soutien psychologique apporté aux agents se poursuivra, de plus une permanence des assistantes sociales sur le site va être remise en place.

Un deuxième assistant de prévention prendra ses fonctions début janvier 2021. C'est une deuxième préconisation de la délégation.

### Questions diverses

Le président nous informe que la motion rédigée par l'intersyndicale, pour souligner les difficultés rencontrées par la **médecine de prévention** en termes de charge de travail, a bien été portée à la connaissance du Secrétariat Général.

---

#### **Centre de contact de Rouen (Drfip) :**

L'assistant de prévention est passé le 4 décembre sur le site, au sujet des casques audio filaires ou non filaires. Des tests sont actuellement en cours de réalisation et un projet sera présenté aux agents.

---

**Solidaires Finances** est revenue sur le sujet des attestations de présence délivrées la **DRFIP**, à la suite de **l'incendie de LUBRIZOL** du 26/09/2019.

Nous exigeons que notre employeur ne limite pas la délivrance de ces attestations de présence aux seuls agent.es présent.es dans les centres des finances publiques de l'agglomération Rouennaise, mais aussi à celles et ceux qui travaillaient ce jour là dans les centres des finances publiques situés sous l'immense nuage de la grave

pollution, à l'intérieur du département de la Seine-Maritime. Nous avons rappelé que le nuage mesurait 22 km de long sur 6 km de large et que 200 communes du département avaient été touchées.

La médecin de prévention présente au CHSCT ne nous suit pas, et affirme que sur un si grand espace on ne peut qualifier le risque de professionnel, il s'agirait d'un risque environnemental...

Pour **l'INSEE**, le document a été élaboré, validé par le comité de direction. Les attestations vont être remises en janvier aux agents présents sur le site le jeudi et/ou le vendredi.

---

Avant cette séance, nous avons communiqué au président, monsieur Guérin, les questions que nous avons préparées, en particulier sur les **brigades des douanes et le Brexit**. Ces questions ont été lamentablement évacuées par le directeur régional des douanes de Rouen, prétendant qu'elles ne relevaient pas de l'instance car ne traitaient pas de santé, sécurité ou conditions de travail. Chacun pourra en juger à la lecture de ces questions, jointes à ce compte-rendu !

La question de l'aménagement de **l'hôtel des douanes de Rouen**, et en particulier de **l'accueil**, du point de vue **Vigipirate**, n'a pas eu plus de succès, cette fois au prétexte qu'elle n'avait pas été communiquée à l'avance. Monsieur Guérin était visiblement pressé d'en finir avec cette séance...

***Solidaires Finances** était représentée par Christine Davoine (INSEE), Samuel Dréan (Douanes) et Yves Certain (Finances Publiques).*





**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
de Seine-Maritime  
20 novembre 2020**

Cette séance de CHSCT fut bien éloignée de ce que l'on peut attendre de cette instance !

Trois heures trente d'une audioconférence à 23 personnes, c'est long pour rester concentré sur des voix couvertes de parasites, mais c'est bien court pour traiter aussi bien de la crise sanitaire que de l'ensemble des points obligatoires de l'instance : registres de Santé et Sécurité au Travail, accidents de service, maladies professionnelles, fiches de signalement et suivi des avis et propositions du CHSCT. Et pourtant, pas moins de 10 points avaient été reportés à une réunion ultérieure à la demande de l'intersyndicale, compte tenu justement de la durée réduite qu'impose cette forme de réunion.

Nous avons donc immédiatement demandé à ce que la prochaine séance soit prévue avant les vacances afin que le maximum de sujets soient abordés, sinon traités au cours de débats dignes de ce nom.

Le nouveau président de l'instance, directeur régional des douanes de Rouen, n'a pas paru convaincu par cette demande et a réservé sa réponse.

**Point d'information sur l'épidémie de Covid 19**

Les représentants du personnel sont revenus sur les **équipements** et **mesures de protection** applicables au travail en présentiel ; sur l'application des procédures en cas de Covid positif (douanes du Havre) ; sur les **carences en matériel** faisant obstacle au développement du télétravail (aux Finances Publiques) ; et sur le risque psychologique induit par les **situations d'isolement**.

Un médecin de prévention précise que le nombre de jours télé-travaillés par semaine doit prendre en compte ce risque, y compris pour les agents considérés comme vulnérables. La sensation d'isolement est particulièrement aiguë pour les agents ayant habituellement des fonctions conduisant à de nombreux contacts humains. Par

ailleurs, le rôle du chef de service est considérable dans le vécu d'isolement de l'agent. Elle alerte également sur le risque de sur-travailler à distance, avec une immiscion de la sphère professionnelle dans la sphère privée.

***A ce sujet, il est nécessaire de progresser dans l'application du droit à la déconnexion : des agents reçoivent des appels sur leurs téléphones privés en dehors de leurs horaires de travail, ce qui ne doit pas être accepté !***

Concernant les **agents dits vulnérables**, compte-tenu de la surcharge de travail des médecins de prévention, celles-ci rappellent que les agents déjà identifiés comme tels n'ont pas à revenir vers elles pour se voir attribuer un télétravail à 5 jours par semaine. Par ailleurs, de nouveaux agents peuvent être pris en compte comme vulnérables sur avis du médecin traitant, et n'auront à passer par la médecine de prévention que si le télétravail à 5 jours n'est pas possible mais qu'un autre aménagement serait envisageable.

## Points obligatoires

C'est un médecin de prévention qui a soulevé le sujet de la **BSEN** (DRDDI du Havre). Le président reconnaît qu'une réunion spécifique est nécessaire pour aborder les différentes problématiques. Sur le cas particulier des crevaisons de pneus sur le parking de la brigade, un dépôt de plainte est requis.

Des fiches de signalement émises à la **CRPC** (DRDDI du Havre), alertent sur des situations de souffrance au travail. Il a été remarqué en particulier que les agents.es étaient confrontés.es à des sollicitations en dehors de la voie hiérarchique. On nous assure qu'il est mis fin à cette situation qui les mettait en situation de surcharge de travail.

Nous sommes revenus sur la délivrance des **fiches d'attestation de présence** aux agents ayant été confrontés à l'accident industriel de **Lubrizol/Normandie Logistique** : un certain flou restait à éclaircir sur le périmètre des services concernés (DGFIP : paierie départementale, CHU...) et la situation d'agents repartis dès le début de matinée n'est pas prise en compte (INSEE) : ***Ce point reste à corriger !***

Au vu de l'accident de la route dont a été victime un collègue de retour de service de nuit à la **brigade des douanes de Dieppe**, ***Solidaires*** rappelle la gravité de ce risque auquel sont confrontés les travailleurs de nuit et souligne la nécessité de fournir le matériel nécessaire au repos pendant les services de nuit et de donner les consignes pour que des périodes de repos soient effectivement réalisables.

Toujours concernant la **brigade de Dieppe**, nous avons signalé que la période de confinement conduit simultanément à avoir moins d'agents en congés et moins d'activité au point de passage frontalier. Des agents pourraient donc se tenir à leur domicile, à disposition en cas de besoin, pour limiter le brassage dans les locaux. Pour le président, ce problème n'existe pas car les agents sont redéployés sur d'autres contrôles !

**Solidaires** est enfin intervenue a propos du port du **gilet pare-balle lourd** à la **BSEP** (DRDDI Le Havre). Un arrêt de travail est survenu récemment pour des lombalgies, le lendemain d'un port prolongé du gilet. Nous rappelons que le port de ce matériel, lié à l'arme lourde, est très éprouvant, et doit être strictement limité aux situations où il est indispensable, et sur une durée maximale d'une heure, même en cas de procédure. La hiérarchie doit tenir compte de l'usure physique et morale que cet équipement fait subir aux agent.es. La DRDDI du Havre par interim est prise de court sur cette situation et demande du temps pour l'expertiser.

### Centre de Contact des Finances Publiques

Au 1er septembre, le Centre de Contact (traitant les demandes des particuliers) rejoint les effectifs de la DRFiP. C'est un service de compétence national mais qui relève de notre CHSCT.

Un représentant du personnel signale la situation de souffrance dans ce service, soumis à une direction opérationnelle nationale et une gestion du personnel en local et dont les agents ne sont pas correctement formés.

**Solidaires Finances** était représentée par Christine Davoine (INSEE), Samuel Dréan (Douanes) et Yoann Moisan (Finances Publiques).



## **Mesures de prévention préconisées par la délégation du CHSCT.**

- Faire en sorte que tous les acteurs de la prévention disposent d'un outil commun afin de ne laisser aucun dossier de côté.
- Augmenter la quotité des assistants de prévention (pour exemple, 1 assistant de prévention en Douane pour 350 agents, 1 aux Finances publiques pour 1400 et 1 à l'Insee pour 100 agents) en tenant compte du nombre de bâtiments.
- Soulager l'assistant de prévention de Finances Publiques de sa mission de correspondant handicap.
- Mise en place de réunion mensuelles de service avec la présence de l'assistant de prévention et/ou du conseiller social au moins une fois par an.
- Privilégier lorsque cela est possible les formations en présentiel, et lorsque cela n'est pas possible, prévoir un temps banalisé sur le poste de travail pour permettre la formation des agents
- Formation en santé et sécurité des nouveaux arrivants.
- Création d'espace de convivialité à Yvetot et également dans tous les services où cela est possible, en concertation avec les chefs de service et les agents.
- Formation « prévention des risques psycho-sociaux » au bénéfice des chefs de service.
- Séminaire annuel pour tous les agents sur les risques psycho-sociaux.
- Mettre les chefs de service en capacité de mettre en œuvre les mesures de prévention des risques psycho-sociaux spécifiques lors d'une évolution de service, avec un suivi par la direction
- Une formation continue pour tous les agents aux problématiques CHS-CT : instances, acteurs, outils d'alerte...
- Que les signalements des médecins de prévention fassent l'objet d'un retour de la part de la Direction pour le suivi médical.





## CHS-CT 25 septembre 2020 Déclaration liminaire

Depuis 6 mois, la France vit au rythme d'une maladie, terriblement mortifère au printemps, et dont la deuxième vague semble arriver.

Le manque de réactivité du gouvernement et les informations contradictoires ont eu raison du peu de confiance que les Français avaient encore en leurs dirigeants.

Ceux-là même qui n'ont eu de cesse d'infantiliser, de punir, de maltraiter et de culpabiliser la population.

Population, d'ailleurs, qui pour une très large majorité, respecte les préconisations sanitaires.

Au niveau du Ministère, il semble qu'il en est de même.

Les agents se sont pliés avec bonne grâce au télétravail, au surcroît d'activité, aux changements divers et variés recommandés par les Administrations, distanciation, port du masque.

Sans des volontés locales de prendre les bonnes décisions avec intelligence, discernement et bon sens, qui sait où nous en serions aujourd'hui ?

Sur le port du masque, il n'est pas question de s'interroger sur l'obligation du port. Par contre nous devons nous interroger sur la dénonciation des collègues qui ne le portent pas.

Il n'est pas question pour les représentants du personnel d'ostraciser qui que ce soit.

Par contre, il est grand temps de s'interroger sur les incohérences qui nous sont imposées : Port du masque obligatoire mais pas partout, dans une rue mais pas dans l'autre, à Rouen mais pas au Havre, à l'école mais pas dans les bars, à 11 ans mais pas à 10, dans les transports en commun mais pas à la sortie de la gare, dans les entreprises et les administrations mais pas sur les plateaux télé ...

La gestion dans les administrations n'est pas plus réjouissante : désinfection obligatoire prévue par un avenant au contrat mais femmes de ménage pas prévenues, distributeurs de gel hydro-alcooliques posés à Rouen et à Caen mais pas au Havre, traitement non harmonisé des cas contacts, télétravail pour certains et pas pour d'autres, agents vulnérables avant, mais plus maintenant ...

De cette gestion aléatoire du COVID-19, on voudrait nous faire croire que le port du masque fait l'unanimité, qu'il est le seul moyen de se protéger y compris en extérieur.

Partout des voix s'élèvent contre une soi-disant protection considérée inutile par certains, liberticide par d'autres.

Les Français ont l'impression qu'on les prend pour ce qu'ils ne sont pas et les collègues du Ministère ne font pas exception à la règle.

Il suffirait de quelques explications pour que la situation s'apaise ; hélas, l'État a choisi le bâton et la contrainte et ce n'est jamais une bonne solution.

C'est pourquoi, nous espérons que les administrations, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et la Médecine de Prévention sauront répondre à nos questions pour que nos collègues aient des réponses claires et précises.

Nous rappelons que les mesures de prévention collective techniques et organisationnelles du travail doivent être privilégiées. Les équipements de protection individuelle des agents venant en complément.

La période actuelle est sombre et on ne sortira pas indemnes de cette crise.

Ce qui se passe au niveau national peut tout à fait se décliner dans notre Normandie et au niveau de notre CHS-CT .

Nous ne cessons de rappeler dans cette instance l'importance du dialogue et de l'honnêteté. En particulier en ce qui concerne les réformes et les restructurations. Trop longtemps les administrations ont été sourdes à nos demandes et des drames sont arrivés.

C'est pourquoi, nous demandons la confection d'un plan de prévention propre à nos administrations départementales, ainsi que l'actualisation des DUERP en y intégrant le risque biologique mortel de la maladie COVID 19.

La crise du COVID s'accompagne d'une crise sociale sans précédent (75 % des licenciements actuels ne sont pas dus à la crise COVID). Nous espérons que les plus hautes instances de l'État ne jouent pas avec la santé des Français pour faire passer des réformes et imposer aux forceps des reculs sociaux.

S'agissant du deuxième point de l'ordre du jour, toutes et tous ici avons été anéantis par le suicide de notre collègue d'Yvetot, agente de la DRFIP, sur son lieu de travail et pendant les heures de travail.

D'où la déclaration d'accident de service, traduisant la présomption d'imputabilité au service, aux termes de l'article L411-1 du code de la sécurité sociale.

Si nous n'avons pas exactement la même analyse des causes et des circonstances de cette catastrophe, le devoir de toutes et tous est de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise jamais.

Hélas, nous n'y parvenons pas. Le suicide de notre collègue est intervenu deux ans après la mort d'un agent de la DRFIP, d'un agent de la DIRCOFI Nord en poste à Rouen et d'un douanier dans le département.

Le suicide est toujours le résultat d'une multiplicité de causes, mais quand il se produit - pour partie - à cause du travail, comme l'indique le rapport de la délégation d'enquête, cela montre un problème de travail et cela signifie que d'autres collègues sont aussi exposés aux mêmes risques pour leur santé psychique.

Combien de fois, avons-nous rappelé dans cette instance que les situations se tendent dans les services, aggravées par les suppressions d'emplois, en atteste par exemple, le nombre de fiches de signalement.

**Les collègues vont mal.**



C'est pourquoi nous rappellerons toujours que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». C'est une obligation de l'article L421-1 du code du travail.

Nous rappelons pour finir à cet effet que 5000 collègues des Finances Publiques auraient demandé une rupture conventionnelle.

Au vu du montant des pensions, de la prime de départ et du marché du travail ; il semble inconcevable que tant d'agents veuillent quitter l'administration pour vivre une seconde carrière professionnelle. Il est temps d'en parler avec sérieux.





## CHSCT DU 25 septembre 2020

En réponse à l'interrogation écrite des organisations syndicales, le président, Monsieur Balzamo, annonce qu'un arrêté de nomination devrait sortir le 5 octobre pour désigner son successeur à la présidence du CHSCT, qui pourrait être Monsieur Guérin, Directeur Régional des douanes de Rouen.

### 1- Point d'information sur l'épidémie de Covid 19

En préambule, le président annonce un retour d'expérience sur la crise sanitaire qui sera présenté dans les Comités Techniques de Réseau des administrations.

Après avoir balayé la déclaration liminaire intersyndicale, relevant selon lui de considérations nationales, le président annonce la tenue de groupes de travail locaux interdirectionnels sur l'actualisation du DUERP et du PAP. En cela, il anticipe le calendrier défini par le secrétariat général sur 2021, et nous avons donc accepté sa proposition qui répond à notre demande.

– La première mesure évoquée est le **port du masque obligatoire**. Le médecin de prévention indique qu'il existe de rares cas de dérogation pour motif médical, le poste de travail est à aménager dans ce cas.

*Les représentants du personnel ne remettent pas en cause l'obligation du masque, mais mettent en garde contre un climat de dénonciation qui pourrait survenir entre collègues. Le respect des règles reste de la responsabilité du chef de service.*

Suite à la demande des représentants des personnels, de masques à lecture labiale, les directions de la douane et des Finances Publiques ont annoncé avoir passé commande. L'INSEE reste à la traîne sur ce thème, toutefois une réunion a eu lieu au niveau national pour faire une commande globale concernant les besoins de ce type de masque pour tous les établissements.

– Le président aborde ensuite le thème du **télétravail**. A ce sujet il considère que cette option est à développer pour diminuer le nombre d'agents dans les services.

Nous nous accordons sur cet objectif.

*Nous avons rappelé que les conditions de travail des agents en télétravail devaient retenir toute notre attention*

A ce jour, 25 % des agents seraient en télétravail à la DRFIP, l'objectif est d'atteindre 40 %.

*Au sein de la direction des Finances Publiques, nous avons exprimé notre crainte que le télétravail soit abusivement utilisé dans le cadre des futures restructurations, comme certains directeurs généraux l'avaient laissé entendre, alors que les missions, les applicatifs, et les sous-effectifs ne le permettent pas.*

*Au sein de la douane, nous avons signalé une tendance à la reprise du travail sous la pression parfois implicite des chefs de services, avec un certain relâchement sur les règles de distanciation.*

Les représentants de l'INSEE se félicitent de la situation dans leur administration, mais n'ont pas été en mesure de présenter des données chiffrées. Le président a insisté pour que ces informations soient communiquées aux prochains groupes de travail. *Nous sommes intervenus pour demander que cette direction n'omette plus d'échanger sur le sujet avec les représentants du personnel !*

– Nous avons ensuite abordé le thème des agents dits « **vulnérables** ».

Le médecin de prévention présent lors de ce CHSCT, a alerté l'ensemble des membres du CHSCT sur la situation de surcharge de travail des médecins de prévention ; pas suffisamment nombreuses actuellement : elles ne sont plus en mesure d'assurer les visites régulières et sont en difficulté pour assurer un traitement dans un délai raisonnable de toutes les demandes relatives aux situations des agents.

Les agents vulnérables, qui relevaient du décret de mai 2020 (11 cas) mais pas de l'arrêté du premier ministre d'août (4 cas), sont amenés à reprendre le travail en présentiel en cas de nécessité de service. Le médecin de prévention a souligné la difficulté pour elle de déterminer ce point avec les chefs de service. Même si les médecins de prévention sont débordés, ils doivent contacter les agents se trouvant dans cette situation pour décider de leur reprise en présentiel, à défaut ils doivent rester en télétravail.

*Nous avons appuyé et alerté sur le caractère parfois subjectif de la notion de nécessité de service.* En cas de doute sur ce point, le Président invite les médecins de prévention à s'adresser aux directions.

Le médecin de prévention a attiré l'attention sur la nécessité d'accueillir avec bienveillance les agents revenant dans les services après une longue absence, du fait de la Covid19.

*Nous notons que l'isolement pendant les repas, préconisés pour ces agents peut compliquer leur réintégration dans le collectif de travail.*

- Un point a été fait sur la conduite à tenir en cas de **suspensions, cas positif ou cas contact**. De nouvelles consignes ont été diffusées cette semaine. *Dans ce contexte complexe et mouvant, nous rappelons que la position administrative des agents (autorisation d'absence) n'est décidée qu'après avis de la médecine de prévention. En particulier, les agents ne sont considérés comme « cas contacts » que s'ils ont été officiellement définis comme tels et non sur simple suspicion de leur part ou de leur chef de service !*

Les organisations syndicales continueront à être informées au fil de l'eau des cas positifs.

## 2- Rapport enquête suicide au SIE/SIP de Yvetôt

Le Président du CHSCT a rappelé que l'objectif de l'enquête n'était pas de chercher les causes, mais de faire des préconisations pour l'avenir.

Nous avons suggéré le recours à des psychologues disponibles sur demande des agents.

Le rapport d'enquête par la délégation du CHS-CT a été proposé au vote.

*Les représentants du personnel se sont **abstenus** à l'unanimité, précisant qu'ils sont favorables aux 12 préconisations formulées, mais qu'ils regrettent que le compte-rendu de l'entretien avec les collègues du site soit relégué en annexe du rapport.*

Pour la direction, cet entretien n'est pas un acte de la délégation, car il n'a eu lieu qu'en présence de représentants du personnel, et non de l'administration (à la demande des agents).

*A nos yeux, des éléments essentiels (réorganisations de service) apparaissent dans cette partie, qui justifient leur intégration dans le corps du rapport .*



## **MOTION INTERSYNDICALE :**

L'intersyndicale du CHS-CT de Normandie souhaite alerter le CHSCT sur la dégradation continue des conditions de travail des agents de la Direction Interrégionale des douanes de Normandie en particulier ceux de la Direction Régionale des Douanes du Havre.

Ainsi suite à des incidents survenus entre collègues, 4 fiches de signalement seront présentées lors de ce CHSCT dont 3 pour la Direction Régionale du Havre : du jamais vu !

Depuis des années et malgré les nombreuses alertes des représentants du personnel, mais aussi des médecins de prévention dans leur rapport annuel, les conditions de travail des agents des douanes ne cessent d'évoluer négativement.

En témoignent la mise en place accélérée du Brexit, la création de la DNGCD (Direction nationale de la Garde-Côte Douanière) au Havre, la mise en place, à marche forcée d'une nouvelle application informatique appelée S)ONE impactant au quotidien plus de 100 douaniers dans la Direction.

Tout cela dans le contexte d'insécurité portuaire pour les douaniers et également avec la pandémie et la situation sanitaire critique que nous connaissons depuis près de 4 mois.

Monsieur le Président, vous êtes le garant de la Santé et la Sécurité de tous les douaniers, nous vous demandons instamment de faire le nécessaire pour mettre fin à la détérioration de ces conditions de travail.

Lu au CHSCT le 26 juin 2020





## Motion intersyndicale relative aux travaux de la Cité administrative de la DRFIP à ROUEN.

Depuis plusieurs CHS-CT nous vous demandons de fournir des documents concernant les travaux de réhabilitation de la Cité administrative. A ce jour nous avons peu d'informations, pour un projet d'une telle ampleur.

Lors d'un précédent CHS-CT vous nous aviez fait part que les APS et APD nous seraient fournis une fois les attributaires connus, ce qui est désormais le cas.

Nous sommes surpris qu'ils ne figurent pas parmi les documents du présent CHS-CT.

Nous réitérons, (pour ne pas dire nous exigeons) notre demande de fiche technique de la part de la DRFIP-76.

Face à l'inquiétude des collègues et soucieux de la prise en compte des conditions de vie au travail à venir des agents, merci de nous indiquer les documents que vous avez fait remonter en préfecture pour décliner, pour la DRFIP-76 ce projet de réhabilitation, précisant notamment les services impactés, le nombre d'agents concernés, la surface des locaux actuels et les objectifs cibles, voire éventuellement l'arrivée ou le départ de certains services ?

Toujours dans le cadre de la réhabilitation de la Cité, les agents sont inquiets concernant leur lieu de restauration collective (AGRIA) ». Alors que l'objectif est d'augmenter le nombre d'agents présents sur site, de l'ordre de 30 %, le projet restreindrait de façon conséquente la surface de restauration collective.

Au CDAS du 13 mars il a été évoqué qu'un cabinet d'étude doit intervenir pour vérifier la faisabilité et la réalité du projet Bouygues (404 places effectives au lieu des 480 places annoncées par le promoteur ?

Enfin, nous demandons un déroulé précis des opérations de réhabilitation.

Lu au CHSCT le 26 juin 2020



**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
de Seine-Maritime  
26 juin 2020**

Ce premier CHSCT en « présentiel » post-confinement, aura semble-t-il été le dernier pour son président, monsieur Balzamo, qui a conclu la séance en nous annonçant sa **démission de cette fonction** : il estime ne plus être en mesure de l'assurer !!

Les représentants du personnel avaient rédigé deux motions intersyndicales, adoptées à l'unanimité :

- L'une porte sur le vaste projet de la **rénovation de la cité administrative de Rouen**. En tant que membres du CHSCT-76, nous en sommes réduits à solliciter de la DRFIP, encore et toujours, les documents et informations élémentaires, sans résultats !
- La deuxième motion relève la multiplication des fiches de signalements de **situations de souffrance au travail aux Douanes**, qui peut être associée à la dégradation des conditions de travail dans cette administration.

**Travaux de rénovation de la cité administrative à Rouen (DRFIP) :**

Directeur adjoint de la DDTM, M. Bellouard a fait une présentation globale mais courte du projet.

Interrompu depuis le 17 mars, le chantier a repris le 2 mai. Les travaux ont commencé par le désamiantage du bâtiment A (Est de la cité) avec la construction d'un amphithéâtre de 200 places et de 3 grandes salles de réunions.

Ces travaux devraient être terminés à l'automne 2021 (bâtiment A et B).

Les travaux débiteront sur la partie Agria dès juillet 2020. Il ne restera alors que 280 places assises pendant cette phase.

Solidaires a posé la question du **nombre de places** après travaux.

Le Directeur de la DDTM donne toujours le chiffre de 480 places assises après travaux, alors que l'association qui gère la cantine, dénonce une réduction à 404 et alors que 300 nouveaux agents sont attendus dans la cité, dont 200 rationnaires...

Qui croire ?

Selon le Directeur de la DDTM, la différence de chiffre tiendrait à la réglementation des espaces de circulation d'un établissement n'accueillant pas de public.

Selon lui, il y aurait dans la cité des espaces d'un nouveau type de restauration. Oui, nous sommes loin de tout savoir dans ce projet !

Pourtant, dès l'annonce du projet de rénovation, les représentants des personnels avaient demandé l'avant projet sommaire (APS) puis l'avant projet définitif (APD). Mme Dufay, présente, a rappelé qu'il s'agissait d'un projet conduit par la Préfecture et qu'elle n'avait pas les documents demandés. Le représentant de la DDTM a indiqué ne pas savoir s'ils étaient communicables !

Nous nous sommes inquiétés des **surfaces** attribuées par agent (avec 50 % d'open space). Monsieur Bellouard a répondu que la norme de 12m<sup>2</sup>/agent serait appliquée. Il s'agit d'une « surface utile nette » incluant les espaces communs (sanitaires, salles de formation, d'archives, etc.). L'Inspecteur Santé et Sécurité au travail a rappelé l'intérêt d'observer également la recommandation de 10 m<sup>2</sup> d'espace de travail personnel minimal par agent.

Solidaires a fait valoir une inquiétude sur le **bruit** généré par les travaux. La DRFIP a rappelé que la météo des travaux était communiquée sur son intranet quand des points importants de travaux étaient annoncés. Elle s'est engagée à en informer directement les collègues sur leur messagerie.

Une information a été donnée concernant les lignes téléphoniques de la DRFIP à la Cité. Elles viennent d'être récupérées, alors que près de la moitié avaient été désactivées récemment suite aux travaux en cours (sans qu'on en sache la raison).

### Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) :

Concernant la **DRFiP**, nous avons relayé les remarques faites par un agent qui supporte très difficilement la chaleur ; par un autre qui s'inquiète de la géographie revisitée pour ses demandes de vœux locaux et avons enfin souligné les problématiques de ménage au centre des finances publiques du Havre.

Lors des échanges concernant le Registre de Santé et Sécurité au Travail, le Président a de nouveau avancé que le RSST serait dévoyé par les agent.es, qui en feraient un cahier de doléances, au lieu d'y porter des suggestions et réflexions pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il estime que la plupart des situations mentionnées serait résolue rapidement par un courriel au relais matériel.

Pour nous, le « succès » du RSST prouve qu'il répond à un besoin des agents, et permet de mettre en lumière des situations non résolues. Ainsi on y apprend par exemple que le bureau pétrolier de **Port Jérôme** (douanes) sollicite depuis 9 mois des chasubles pourtant réglementaires.

L'inspecteur santé et sécurité au travail a également défendu l'intérêt du RSST et plaidé pour une meilleure formation des chefs de services, qui ont un rôle important dans ces problématiques, comme les gestionnaires de sites.

### Accidents de service :

Au tableau des accidents de service, nous avons noté que la **BSEN** (douanes), avec quatre accidents relevés, s'est particulièrement illustrée ces derniers mois. C'est l'occasion d'appliquer à ce service une analyse plus précise des causes d'accident dans une optique de prévention. De manière générale, cette approche des accidents de travail a déjà été préconisée par les représentants du personnel.

### Fiches de signalement :

- Les fiches de signalement en provenance des services de **Douanes** ont été particulièrement remarquées. Si l'administration essaye d'en limiter la portée à des situations individuelles, incompatibilités d'humeur par exemple, les représentants du personnel y voient parfois des problèmes de fond et dénoncent des situations qui mettent d'autres agent.es en danger de souffrance au travail. Le désaccord est persistant et les discussions ont été très tendues sur certains cas.

- La « médiation » proposée par la DRFIP en réponse au signalement des agents des **SIP-SiE de Fécamp** sera relancée en septembre.

- Nous avons réitéré notre demande de communication des courriers adressés par la DRFIP aux **usagers irrespectueux et violents**.

### Suivi des avis et propositions :

- La délégation d'enquête concernant le suicide de la collègue d'Yvetot reprendra ses travaux en septembre.

- Nous avons rappelé notre demande d'attestations de présence, que les directions adresseront aux agents en poste dans les communes touchées par les émanations de **l'incendie de Lubrizol**, les 26 et 27 septembre. La DRFIP et l'INSEE n'ont pas encore dressé les listes des collègues concernés.

### Point d'information sur l'épidémie de Covid 19 :

Le 10 juillet sera le terme de l'état d'urgence sanitaire.

A la date du CHSCT, les instructions n'étaient pas encore connues, notamment concernant la reprise des **agent.es dit.es vulnérables** (localement 65 en douane et 54 à la DRFIP-76). Depuis, il a été annoncé que le télétravail en temps complet leur resterait ouvert, mais le cas de la branche surveillance reste encore à préciser !

Un représentant du personnel a évoqué la situation du **Point d'Inspection Frontalier (PIF/PEC)** du Havre, symptomatique de l'impossibilité de respecter les préconisations sanitaires dans certaines implantations. La réflexion est en cours sur ce sujet.

Interrogé à ce sujet, le responsable de division de l'INSEE considère que le restaurant n'est pas menacé. C'est toutefois l'un des scénarii mentionnés par l'audit Préfectoral, qui tend à restreindre le nombre de restaurants administratifs sur Rouen.

### Budget :

64 % des dépenses ont été consacrées aux mesures de protection contre la pandémie de coronavirus, soient 117 237 €.

Ces dépenses et les autres devis proposés ont été validés par les organisations syndicales.

Un point a été soulevé concernant les Equipements de Protection Individuelle, dont il a été rappelé que le nettoyage devrait être à la charge de l'employeur et non des agents.

### BSEC :

Un point a été fait sur l'avancement du chantier de la BSEC. Le permis de construire a été déposé. Les travaux devraient commencer début juillet.

### Questions diverses :

- Cette session a été l'occasion d'un vif débat concernant l'application **S)One**, nouvelle plate-forme informatique de gestion des flux de marchandises, utilisée par la douane et les opérateurs portuaires. Son déploiement rapide, en dépit des contraintes douanières, par la SOGET, induit une grave détérioration des conditions de travail des collègues concernés. Le président rappelle avoir obtenu un report de la mise en service au mois de septembre et des sessions de formations, il se réfugie derrière le statut privé de la Soget pour considérer que ce sujet est en dehors de son champ d'action et qu'on ne peut exiger plus.

- Le docteur Lemonnier est intervenue pour alerter sur les températures élevées qui risquent d'être à nouveau atteintes au **Service Technique Automobile du Havre** (douane). Il est indispensable de disposer d'un relevé de températures précis et d'un protocole permettant aux agents d'adapter immédiatement leur activité à la température constatée.

Notons, concernant la médecine de prévention, que le docteur Lemonnier travaille désormais à temps complet, mais qu'au terme de l'état d'urgence, les quotités de travail des docteurs Duhamel et Bahau redescendent à 50% et 60% respectivement.

**Solidaires Finances** était représentée par Samuel Dréan (Douanes) et Yves Certain (Finances Publiques).



## CHSCT 6 MARS 2020 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis pour le 1<sup>er</sup> CHSCT de l'année 2020 dont nous déplorons la date bien tardive. Cela génère un ordre du jour pléthorique. En conséquence nous craignons de ne pouvoir traiter correctement l'intégralité des sujets en respectant des horaires décents de fin de réunion.

Nous constatons également plusieurs anomalies de fonctionnement de l'instance :

- Pas de validation des PV des séances précédentes
- Absence du suivi des avis et propositions du CHSCT
- Concernant le point budget, non transmission à l'ensemble des représentants du personnel des devis et du montant du budget-2020
- Note d'Orientations Ministérielles-2020 à l'ordre du jour sans communication du document
- Projet de rénovation de la cité administrative à Rouen qui commence dans deux mois, sans informations détaillées fournies
- Non transmission d'une fiche de signalement à nouveau constatée !
- Absence de calendrier annuel prévisionnel des réunions ordinaires

Les suppressions de postes massives se poursuivent et les Directions nous annoncent des restructurations-destructions de services importantes, qui dégraderont une fois de plus les conditions de travail et la santé des agents.

Nous ne cesserons de rappeler la nocivité des projets de restructuration. Les abandons de missions, externalisations, restrictions du service public de proximité sont hautement anxiogènes.

La casse de nos services publics se traduit par :

- Le recourt accru à des contractuels, comme à l'INSEE avec des contrats de 3 ou 6 mois !
- Le démantèlement des missions fiscales de la douane et les transferts à la DGFIP
- La destruction du réseau de proximité (géographie revisitée à la DGFIP) ; externalisation à la française des jeux !

Pour exemple, la fermeture du bureau d'Evreux fin novembre 2020 ne cesse d'inquiéter les agents qui voient l'échéance arriver mais toujours pas les réponses à leurs interrogations. En effet, la Cellule Sociale Interrégionale qui s'est déplacée très récemment s'était engagée sur des réponses avant la fin de la période d'inscription au Tableau Annuel des Mutations, hélas, les collègues ne voient toujours rien venir !

A ce propos, pourriez-vous nous en dire plus aujourd'hui, en particulier sur la possibilité de télétravail pour les agents restructurés, sujet qui d'ailleurs concerne nos trois administrations ?

Dans notre propos liminaire, nous tenons à revenir sur le décret du 23 décembre 2019 qui privera les CHSCT de toute possibilité d'examen des restructurations. Les représentants du personnel ne sont pas dupes, tout est mis en œuvre pour empêcher les organisations syndicales de travailler sereinement et pour vous permettre de mettre tranquillement en place votre casse du service public. Mais nous ne nous laisserons pas faire. Nous continueront à défendre les collègues, les usagers et le service public avec détermination et obstination.

Par conséquent, l'intersyndicale continue de demander le maintien de l'information et la consultation préalable systématique du CHSCT pour tout projet de réorganisation au sein de nos directions.

La suppression du CHSCT n'est qu'une conséquence néfaste de plus de l'application de la loi travail dans la FP... loi travail qui fut imposée aux salariés par le 49.3 comme la réforme des retraites qui elle aussi va impacter durement les pensions des futurs retraités de notre ministère.

Concernant le tragique accident intervenu dans les usines Lubrizol et Normandie Logistique, l'intersyndicale réitère les demandes formulées lors du CHSCTM du 18 février :

- recensement de tous les agents de nos administrations, présents au travail dans le périmètre contaminé (comprenant Rouen et s'étendant jusqu'au Nord Est du département).
- établissement des attestations de présence à insérer dans le dossier médical en santé au travail. Ceci afin de tracer cette exposition et de permettre de reconnaître une éventuelle imputabilité au travail dans le cas où une maladie se déclarerait même de nombreuses années plus tard ;
- envoi d'un questionnaire à ces mêmes agent.e.s afin de les interroger sur leur vécu pendant ces deux journées,
- et plus largement établissement d'une cartographie de tous les sites administratifs du Ministère relevant de notre CHSCT, pouvant être exposés à des risques technologiques, nucléaires, sismiques,
- mise en place des exercices de confinement en lien avec ces risques comme il est pratiqué pour les exercices d'évacuation incendie. A ce propos, nous nous inquiétons que le projet de rénovation de la cité administrative à Rouen ne semble pas prévoir de zone de confinement.

Nous vous demanderons enfin quelles suites ont été données par la DRFIP-76 aux préconisations du rapport d'enquête suite au suicide de M. Rivallan ?

Nous rappelons que le même CHSCT-76 travaille, hélas, sur un nouveau rapport d'enquête suite à un suicide d'une agente sur son lieu de travail.

La déclaration unitaire des représentants du personnel du CHSCT 76 en CHSCT Ministériel n'a pas laissé l'auditoire insensible. La lecture d'un projet de préconisations a suscité un débat. Nous espérons que vous aurez pris la mesure de l'urgence et que vos décisions seront à la hauteur de l'inquiétude des agents. Si ce n'était pas le cas, nous saurions, nous aussi, prendre nos responsabilités.





## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Seine-Maritime

6 mars 2020

Un rapide retour a été fait sur le grave incendie **Lubrizol**. Suite à la déclaration liminaire, et à la demande expresse des représentants des personnels, le Président du CHSCT a accepté la délivrance d'attestations de présence pour les agent·es en poste à Rouen dans son ensemble et dans les communes situées au nord-est du département (sous le panache de fumée) le 25 ainsi que le 26 septembre 2019.

Le Président du CHSCT a cependant maintenu qu'il ne s'agit pas d'un risque professionnel mais que la responsabilité en incombe à l'État.

### Coronavirus :

Dès le début de la séance, en réponse à une demande syndicale, monsieur Balzamo, président de l'instance et directeur inter-régional des douanes, a abordé le thème de l'épidémie de **covid-19**. Il a indiqué avoir demandé au Secrétariat Général la mise en place d'une cellule de crise au niveau ministériel pour une meilleure réaction de nos administrations face aux crises telles que cette épidémie. Plus généralement, il a plaidé pour une mutualisation des bonnes pratiques au sein du ministère, par exemple concernant l'utilisation des budgets des CHSCT.

Les médecins de prévention ont fait un point de la situation, relativisant la dangerosité de covid-19, en comparaison de la grippe saisonnière, plus meurtrière. Les règles à respecter pour limiter sa propagation ont été rappelées avec une insistance particulière sur le lavage des mains (savon ou gel).

Un représentant du personnel a posé la question de l'organisation des services en cas de passage au **stade 3**. Le président indique que c'est la Direction Générale de la Santé qui donnera les directives, avec la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité.

Des représentants du personnel ont fait part de l'inquiétude des agent·es recevant du public ainsi que les enquêteurs. Les médecins de prévention ont répondu qu'elles pouvaient recevoir les appels ou courriels des agent·es qui s'inquiètent. L'infirmière est toutefois plus souvent disponible pour prendre les appels.

Concernant l'accueil, il est proposé de mettre en place une barrière, ou de coller un adhésif incitant à respecter une distance de 1m50 évitant la contamination entre agent·es et usagers.

Par ailleurs, la DRFiP, anticipant la sur-consommation, a commandé des gels hydroalcooliques en poche et du savon, et a obtenu une augmentation du temps de nettoyage des locaux.

### Examen des mentions inscrites aux registres santé et sécurité au travail, analyse des accidents de service et des fiches de signalement :

Une nouvelle fois, nous avons insisté sur la nécessité pour les administrations de nous présenter le contexte des accidents de services et les mesures prises. Les suites données aux différents accidents, signalements, mentions aux registres souvent peu renseignées. **Solidaires Finances** a demandé la communication des courriers anonymisés adressés par les Directions aux usagers auteurs d'incivilités à l'encontre des agent·es. La demande a été acceptée.

Alors que le président venait de confirmer que l'administration transmettait systématiquement aux représentant·es du personnel **les fiches de signalement** (signalement par un agent d'un risque psycho-social), nous avons soulevé un nouveau cas de non-transmission ! Monsieur Balzamo a dû se justifier en invoquant la nécessité préalable de vérifier les faits relatés (ceux-ci pouvant mettre en cause un agent). Cet argument n'est pas recevable ! Les fiches étant anonymisées avant leur transmission il n'y a pas de préjudice à craindre. La rédaction d'un signalement constitue en soi un événement significatif concernant la santé au travail, qui mérite d'être porté à la connaissance des représentant·es du personnel.

→ ***Nous invitons donc les agent·es effectuant un signalement à en avvertir également un·e représentant·e syndical·e pour s'assurer des suites qui seront données.***

Suite aux difficultés signalées et aux fiches de signalement rédigées aux **Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises de Fécamp**, un membre de la direction se rendra sur place dès le début de la semaine prochaine.

Les médecins ont rappelé qu'elles veulent être informées dans les plus brefs délais des accidents de service. Elles ne le sont pas, ou pas complètement, jusqu'à présent.

### Visite de l'ISST : Service Entretien et Maintenance (Douanes de Rouen) :

Suite à une visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dans les locaux du SEM de Rouen le 1er mars 2019, l'administration a présenté ce jour les réponses aux points soulevés.

Nous avons énuméré les insuffisances qui persistent : défaut de l'éclairage automatique, réfection des sanitaires, solution pour le stationnement du véhicule TSI, vestiaires peu commodes...

### Point sur les propositions d'actions réalisées dans le cadre du budget 2020

Les représentant·es du personnel ont décidé à l'unanimité de **ne pas se prononcer sur les propositions d'actions**. En effet les conditions de présentation par l'administration de ces propositions se sont dégradées : nous n'avons pas eu la possibilité d'étudier à l'avance les devis proposés comme le prévoit le règlement intérieur ; ils n'ont été remis qu'aux représentant·es du personnel présents lors d'un groupe de travail.

Nous apprenons en séance le montant alloué au CHSCT-76 : **245 089 euros**, soit un montant par agent·es identique à l'année dernière : 117,5 euros.

### Rapport des médecins de prévention pour l'année 2018 :

Le rapport de 2018 nous est présenté avec un retard dû à l'appropriation d'un nouveau système informatique. Le rapport des médecins de prévention-année 2019 devrait être présenté au CHSCT à partir du mois de juin 2020.

Les 2 256 agent·es relevant de notre CHSCT ont pu bénéficier en 2018 des services de 2 médecins de prévention à temps partiel, soit 1,7 équivalent temps plein.

Leur rapport souligne le manque de temps médical entraînant un fonctionnement **en mode dégradé**. Nous notons qu'en 2019, un troisième médecin à temps partiel est arrivé, mais le contexte de plus en plus anxiogène lié aux restructurations risque de solliciter davantage ces acteurs de prévention !

Les médecins ont signalé les surcharges de travail, suite à des réorganisations mal préparées, des transferts de mission sous-évalués ou des « tuilages » non anticipés, et le sentiment des agent·es de ne plus être en mesure de produire un service public de qualité alors qu'ils y sont attachés. La situation est difficile à vivre et les médecins sont amenés à expliquer qu'il faut accepter de faire un travail de moins bonne qualité !

**Un médecin a rappelé le lien entre des situations anxiogènes et certaines maladies. C'est le cas des maladies cardio-vasculaires par exemple.**

Le rapport des médecins retrace également les visites de services (19) et les propositions d'aménagement de postes (89), à la demande des agents

Les représentant·es du personnel ont signalé que les **périodicités des visites**, annuelles ou quinquennales, ne sont pas respectées. Les médecins ont reconnu ne pas pouvoir effectuer toutes ces visites dans les temps impartis. C'est pourquoi elles souhaiteraient un ré-examen de la périodicité des visites en fonction des services. Le seul risque routier, par exemple, ne justifie pas une visite annuelle.

Le président du CHSCT a répondu que cette demande relevait et serait adressée au secrétariat général ministériel compétent. Il invite donc les représentant·es du personnel à rédiger, pour le prochain CHSCT, une motion en ce sens.

Certaines visites sont cependant une perte de temps puisqu'elles ne visent qu'à obtenir un **bureau réglable en hauteur** : cette attribution ne devrait pas nécessiter de consultation ! Le président indique qu'il posera la question au Secrétariat Général...

***Pour nous, c'est une aberration, tout·e agent·e de plus d'1m80 devrait bénéficier d'un bureau adapté sur simple demande !***

Les médecins ont indiqué par ailleurs avoir beaucoup de visites médicales spontanées sur demandes des agent·es, avec souvent un caractère d'urgence.

### **Enquête du CHSCT suite au suicide de Madame P. Collin :**

Un point d'étape sur le déroulement de l'enquête, votée par le CHSCT le 7 octobre 2019, a été fait. Plusieurs réunions et une rencontre avec les agent·es d'Yvetot ont eu lieu depuis novembre 2019. L'objet de l'enquête est d'édicter des préconisations pour faire en sorte que de tels drames ne se reproduisent pas.

Une difficulté a émergé lors de ce CHSCT, quand nous avons rapporté que les collègues d'Yvetot mentionnaient l'anxiété générée par l'annonce du **Nouveau Réseau de Proximité**. La représentante de la DRFIP-76 dans la délégation a rappelé que les travaux de la délégation avaient pour objet d'analyser les conditions de travail et non pas de s'interroger sur les causes du suicide. ***Pour nous, ce principe ne peut justifier qu'on passe sous silence un élément essentiel de souffrance au travail pour l'ensemble des agent·es.***

La délégation d'enquête retournera à la rencontre des agent·es d'Yvetot, pour présenter et échanger sur ses premières analyses, puis rédigera son rapport pour une présentation et un débat lors d'un prochain CHSCT.

Nous avons rappelé que le 18 février dernier, des délégués du CHSCT-76 étaient présents au CHSCT Ministériel, pour faire part de leur mécontentement sur le défaut de publicité par les Directions des préconisations du premier rapport d'enquête suite au suicide d'un collègue. Nous demandons que ces préconisations soient **présentées aux agent·es**, et pas seulement mises en ligne sur l'intranet de la Direction.

### **Travaux de rénovation de la cité administrative à Rouen (DRFiP) :**

Une nouvelle fois, aucun document écrit n'avait été transmis aux membres du CHSCT dans le délai de 15 jours imparti par le règlement intérieur de ce CHSCT.

Pour le Président du CHSCT, la faute en incombe à la DRFiP. Celle-ci se contentant de rappeler que le projet est conduit par la Préfecture de région (96 M€) et qu'elle doit se conformer aux directives de cette dernière. La DRFiP a cependant consenti à remettre en séance un plan approximatif des travaux envisagés sur une feuille A3.

Quelques données supplémentaires étaient en possession de représentants du personnel de la DRFiP, invités à la communication du Préfet, mais le CHSCT dans son ensemble n'a pas le même niveau d'information.

Le président du CHSCT, agacé, a rappelé les compétences du CHSCT en la matière et menacé de démissionner si le CHSCT était *ignoré !!* Il a exigé de la DRFiP qu'elle apporte les informations nécessaires pour le prochain CHSCT.

Au vu du document fourni en séance, **Solidaires Finances** a demandé la communication des surfaces pour la DRFiP, avant et après travaux. Une baisse sensible y apparaît.

Nous avons rappelé les inquiétudes des agent·es sur les conditions d'exploitation du restaurant inter-administratif, pendant et après travaux ; sur le nombre insuffisant de places de parking alors que 300 agent·es supplémentaires devraient être accueillis, et sur les nuisances sonores des travaux. Un débat a porté sur la capacité des fenêtres à empêcher la chaleur de rentrer, puisqu'il n'y aura pas de stores extérieurs.

La DRFiP a indiqué qu'elle demanderait l'assistance d'un ergonome du Ministère pour l'aider dans la configuration des agencements des services.

### **Espace De Discussion – Service des Impôts des Particuliers de Rouen ville :**

Les délégués au CHSCT avaient pu prendre connaissance des préconisations de la DRFiP à la suite de la tenue et du rapport des expressions des agent·es lors de l'Espace de Discussion.

***Solidaires Finances s'est félicitée d'un outil permettant l'expression des collègues d'un service qui connaît depuis de nombreuses difficultés de tous ordres, mais à la condition que des préconisations d'améliorations soient réellement mises en place.***

L'espace de discussion a fait émerger des constats : difficulté de la mission d'accueil, manque d'effectifs, position du chef de service, souffrance des adjoints, tensions entre collègues, manque de réunions inter collègues, mauvaise organisation des services, etc.

L'administration a présenté son plan d'action le 6 février : plus de réunions des agent·es de l'accueil et des agent·es du SIP, affectation d'emplois de renfort, arrivée d'une nouvelle adjointe de catégorie A, maintien de la cellule téléphonique, extension des horaires du vigile pour la sécurité, amélioration de la signalétique pour l'accueil. Un inspecteur principal suivra sa réalisation. Il nous incombera de le vérifier.

***Solidaires Finances a insisté sur le besoin d'une meilleure formation des managers de proximité (direction, animation, écoute...).***

Un nouvel espace de discussion sera mis en place dans un autre service au fonctionnement imparfait et douloureux, le SIE-SIP de Fécamp.

### **Désamiantage Service des Impôts des Particuliers Le Havre :**

Des membres du CHSCT s'étaient déplacés le 19 juillet dernier. Depuis, les travaux de désamiantage total sont terminés. Les agent·es ont été réimplanté·es.

Le sujet de l'éclairage par panneaux led a été débattu avec le médecin de prévention : il faut un zonage adéquat, et pas d'excès de luminosité.

Les délégués ont rapporté le problème de la poussière lors de la réinstallation des agent·es.

### **Bilans du télétravail :**

A la DRFiP, le plafond de 10 % des effectifs en télétravail a été levé. Le taux en 2020 s'établit à 6%. L'administration a acheté 60 ordinateurs portables pour le télétravail. La durée maximale en télétravail est pour l'instant de 2 journées par semaine.

Le pourcentage d'agent·es en télétravail est nettement supérieur à l'INSEE (18,5%). Les missions exercées s'y prêtent mieux puisque l'Insee ne reçoit pas de public.

***La possibilité d'ouvrir le droit à deux jours a été demandée.*** A priori, l'idée n'est pas écartée, sachant que l'Insee applique la note de directives du Secrétariat Général.

Le taux est plus faible en douane, les missions de surveillance en particulier ne sont pas ouvertes au télétravail.

Un point de débat a été le degré d'ancienneté (1 an) de l'agent·e sur la mission, avant d'obtenir une réponse favorable de télétravail. ***Solidaires Finances n'est pas favorable à cette durée minimale exigée.***

Certains délégués ont évoqué l'impact sur les collectifs de travail, du fait de l'éloignement d'un certain nombre d'agent·es en télétravail.

## Point d'étape sur les chantiers des brigades des douanes BSEC et BSEN :

### **BSEN :**

Après un premier projet d'amélioration des locaux de la BSEN, avorté en 2018, le sujet revient à l'ordre du jour cette année, avec une meilleure prise en compte des besoins des agent·es. La réfection des sanitaires prévoit une douche et un cabinet toilette supplémentaires, et le local social sera agrandi.

### **BSEC :**

La mise en place du nouveau moyen de scannage des conteneurs, chantier dont le budget total prévu est de plus de 5 millions d'euros, prend déjà du retard avant même d'avoir commencé ! La découverte du passage d'une canalisation à l'emplacement prévu nécessite une révision du projet dont l'ampleur n'est pas encore connue.

Un représentant du personnel a signalé à l'administration l'insuffisance du bungalow à usage de local social provisoire pendant les travaux.

***Solidaires Finances** était représentée par : Christine Davoine (INSEE), Samuel Dréan (Douanes), Yoann Moisan et Yves Certain (Finances Publiques).*





## **RESOLUTION DE L'INTERSYNDICALE DU CHS-CT 76**

**du 30 OCTOBRE 2019**

**- Nous condamnons une fois encore les conséquences des restructurations sur le service public**, sur sa qualité qui se dégrade, sur le sens des missions, sur ses conflits éthiques qui secouent les personnels et qui les plongent dans un profond désarroi, sur leur crainte de l'avenir, sur leur souffrance.

Si l'on veut se préoccuper efficacement de l'état de santé psychologique des agents, si alarmant, commençons par lutter contre les causes : ces réformes qui, sous des prétextes de modernisation, n'ont pour objectif que de supprimer nos missions, nos structures, nos emplois.

Dans ces conditions, l'intersyndicale exerce solennellement au nom de l'ensemble des personnels de Seine-Maritime, un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 8-453 du 28 mai 1982 : « le représentant du personnel au CHSCT qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent notamment par l'intermédiaire d'un agent en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 5-5... ».

Ce CHSCT, comme toujours, va tenter de colmater les brèches à coup d'actions, qui, si elles ont le mérite d'exister, jamais ne seront en mesure de combattre pleinement cette souffrance au travail.

**En conséquence, les délégués quittent dès lors la séance de ce jour.**



**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
de Seine-Maritime  
30 octobre 2019**

Les représentant.es du personnel ont lu la déclaration liminaire commune CGT – Solidaires – FO – CFDT jointe en annexe ci-dessous. Le contexte dramatique dans notre ministère y est rappelé – deux suicides seront évoqués à cette séance – et le vœu de sauvegarder le CHSCT, cette instance de protection des agent.es, y est formulé, en demandant au président de le relayer auprès de la centrale.

- Concernant l'évolution des instances, monsieur Balzamo nous a répondu qu'il s'agissait d'une loi déjà votée par le parlement.
- Concernant le suicide de Pascale Colin, il a accédé à la demande des représentant.es du personnel de joindre au PV de séance le courriel par lequel il indiquait : « La direction a contacté l'ayant droit pour lui présenter la procédure de déclaration d'accident de service. Dès réception de cette déclaration, le décès de Mme Collin sera reconnu comme accident de service. »
- Concernant le rapport d'enquête sur le suicide de M. Rivalan, le Président a accepté notre requête de communication large des préconisations du rapport, que vous trouverez en annexe à ce compte-rendu.

\*\*\*

Les échanges ont ensuite porté sur les suites de  
**l'accident industriel des sites Lubrizol et Normandie Logistique.**

→ Seuls les sites de l'hôtel des douanes et de l'INSEE ont fait l'objet de mesures particulières compte tenu du **droit d'alerte lancé par Solidaires Finances** pour ces sites : les acteurs de prévention, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et médecins de prévention ont été conviés en visites de sites ; des capteurs mesurant différents polluants ont été installés ; la VMC a été nettoyée et les vitres vont faire l'objet d'un nettoyage également pour les deux bâtiments.

Ces opérations sur les deux sites seront prises en charge dans le budget du CHSCT.

Concernant ces mesures, nous avons simplement demandé la communication du rapport d'analyse sur l'échantillonnage des fibres d'amiante dans l'air, les autres résultats n'étant pas encore disponibles.

Pour les autres sites, occupés par les Finances Publiques, et situés sur le trajet du panache de fumée, l'administration s'est contentée de nous rappeler les instructions de la préfecture, ou plus précisément l'absence d'instruction de confinement au-delà des 500

mètres, mais la seule fermeture des établissements scolaires et EHPAD dans les 13 communes les plus exposées.

Le président a insisté fortement sur le fait qu'il s'agissait d'un événement industriel extérieur, dont la gestion incombe aux pouvoirs publics, et que dans ces conditions sa responsabilité ne pouvait être engagée.

La nervosité du président l'a conduit à affirmer que les suies ne présentaient aucun danger selon la préfecture. Information qui paraît très optimiste par rapport aux messages prudents diffusés sur le site de la préfecture. Mais la simple expression de ce doute nous a valu des remontrances ulcérées !

→ Nous avons alors porté les échanges sur le protocole de **communication d'urgence** entre la préfecture et nos administrations, et sur la communication auprès des agent.es. Car il faut bien constater que cette communication a été difficile :

– Aux Finances Publiques un message aurait été adressé à 11 heures le jour du sinistre, aux chefs de services et sur les boîtes fonctionnelles, mais la plupart des agent.es n'en ont pas eu connaissance et sont restés sans consignes sur la conduite à tenir et sans informations dans les jours qui ont suivi.

– À l'INSEE, les directeurs, étant en déplacement, ont communiqué par messagerie une décision de confinement à 8h25, mais des agent.es n'ayant pas rencontré de supérieurs, constatant l'ampleur du sinistre et craignant une explosion, ont quitté le site sans consulter leur messagerie.

Ce sujet est balayé rapidement par l'administration, avec une certaine irritation ; la communication de la préfecture ne regarde pas le CHSCT76, quant à une autre méthode de communication aux agent.es, l'utilisation généralisée des portables serait exclue pour des raisons de respect de la vie privée...

→ Nous avons finalement signalé les marges de progression sur les **mesures de prévention** prises dans nos administrations relativement aux risques Seveso : valises obsolètes, absence d'exercices de confinement, consignes non communiquées, salles de confinement inconnues des agent.es... Toutes remarques déjà faites par le passé mais qui devraient attirer une attention nouvelle à la lumière des événements récents.

\*\*\*

À la suite de ce point de l'ordre du jour, les représentant.es du personnel ont demandé une suspension de séance. Au retour, nous avons lu une résolution intersyndicale (jointe ci-après) faisant part d'un droit d'alerte pour danger grave et imminent, ayant pour cause les restructurations répétées dans les différents services du ministère, et nous avons fait part de notre décision de quitter la séance.



## CHSCT-76 du 30 octobre 2019 - Déclaration liminaire Alerte !

Monsieur le Président du CHS-CT de Seine-Maritime,

Suite au boycott par l'intersyndicale 76 de la première convocation du CHS-CT le 15 octobre, vous nous réunissez ce jour en seconde instance.

Le choix de la date en période de vacances scolaires, un mercredi de surcroît n'est pas judicieux, nombre de représentants des personnels sont en vacances et ne peuvent donc pas siéger.

L'intersyndicale 76 s'associe pleinement au contenu de la déclaration liminaire du CHSCTM du 24 octobre, dont nous demandons qu'elle soit jointe au présent procès-verbal.

**- Nous vous demandons aussi une modification de l'ordre du jour compte tenu du contexte local actuel.**

**Nous souhaitons qu'après le point 2 relatif à l'incendie de l'usine Lubrizol, soit fait un point d'actualité concernant les 2 suicides de Pascale Collin et Michael Rivalan.**

Concernant Mme Collin, nous revenons monsieur le Président sur votre mail en date du 16 octobre nous informant que « Les services centraux ont été immédiatement consultés sur le sujet. La direction a contacté l'ayant droit pour lui présenter la procédure de déclaration d'accident de service. Dès réception de cette déclaration, le décès de Mme Collin sera reconnu comme accident de service. »

Nous demandons que ce message soit annexé au procès-verbal de cette réunion.

Face à la douleur, à la peine des ayants droits, nous ne comprenons toujours pas que l'administration n'ait pas déclaré d'office l'accident de service, dès lors où ce tragique événement est survenu sur le lieu de travail et pendant les horaires de service.

Concernant M. Rivallan, nous demandons que les préconisations du rapport d'enquête du CHS-CT 76 soient diffusées auprès des agents.

**- S'agissant des autres points à l'ordre du jour nous déplorons l'absence de documents écrits et détaillés sur plusieurs points importants pour les conditions de vie au travail des agents: l'incendie gravissime de Lubrizol, l'évolution du vaste projet de rénovation de la cité administrative, le budget, ainsi que les travaux rez-de-chaussée hôtel des douanes.**

- **Dans les fiches de signalement** les collègues évoquent leur mal être eu égard aux réorganisations de services dit « Nouveau Réseau de Proximité »... Cependant ce plan de destruction de la DGFIP ne figure toujours pas à l'ordre du jour... !

Les agents en parlent ...mais pas l'administration !!

- **Du côté douaniers**, les « préconisations » de la Cour des Comptes et le « rapport Gardette » sont passés par là !! Le transfert de 11 taxes vers les Finances Publiques n'est plus une chimère et le chiffre annoncé par la Direction Générale du nombre de douaniers impactés est bien réel: **3084 !** La hiérarchie, elle, prétend ne pas savoir comment les transferts vont se passer et ni avec quel effectif !

- **Les restructurations sont incessantes, brutales, violentes...** mais aux dires du Président de la République, des ministres, jusqu'aux directeurs locaux : les agents ne comprennent pas que tout ce qui est entrepris l'est pour leur bien, ils ont tort de s'inquiéter pour rien... ! **Tout est mis en place pour les accompagner, y compris la sortie par rupture conventionnelle comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique !!**

C'est dans ce contexte délétère que notre instance dédiée à la **protection des agents** se trouve condamnée par le projet de fusion des Comités Techniques et des CHS-CT figurant dans l'article 21 du projet de décret relatif à la sécurisation des transitions professionnelles en cas de restructuration dans la fonction publique de l'État.

Cet article dispose: « En application du I° du II de l'article 94 de la loi du 6 août 2019 susvisée, seuls les comités techniques sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, par dérogation au 2° de l'article 55 et au 1° de l'article 57 du décret du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au onzième alinéa de l'article 34 du décret du 15 février 2011 susvisé ».

L'intersyndicale au CHSCT76 condamne ce projet et demande **le maintien de l'instance CHSCT telle qu'elle existe aujourd'hui** : l'incendie gravissime de Lubrizon, la demande de reconnaissance du suicide de la collègue d'Yvetot en **accident de service**, la **victoire au Tribunal Administratif et au Conseil d'État** pour le bureau et la brigade d'Évreux montrent à quel point le CHSCT doit continuer à exister.

- *Compte-tenu des 5 suicides dans l'administration de Finances Publiques depuis le mois de septembre dont une pendaison dans les locaux du Service des Impôts des Entreprises d'Yvetot.*

- *Compte-tenu de l'impact du rapport Gardette en Douane et des 3084 emplois impactés.*

- *Compte-tenu de la géographie revisitée aux Finances Publiques.*

- *Compte-tenu du nombre de burn-out, de dépressions et du mal-être exponentiel dans TOUS les services du Ministère des Finances*

L'intersyndicale vous demande, Monsieur le Président du  
CHSCT-76, de transmettre à la centrale notre vœu de maintien de  
l'instance CHSCT telle qu'elle existe aujourd'hui.

**Extrait du rapport d'enquête :**

**Mesures de prévention préconisées par la délégation du CHSCT.**

- Informer tous les agents sur le rôle des CHSCT CHS-CT : instances, acteurs, outils d'alerte...
  
- Organiser le travail de sorte à favoriser les échanges et contacts humains entre les chefs de brigades du département, d'une part, et avec la direction, d'autre part.  
La situation géographique de la 4<sup>ème</sup> BDV doit être en effet davantage prise en compte. Ce service de vérification est le seul sur la résidence du Havre, isolé et excentré des autres brigades. Or, les contacts dématérialisés ne permettent pas la même proximité humaine indispensable à la création d'un climat propice à l'échange et la confiance. Des réunions de la direction sur le site du Havre pourraient être une réponse adaptée
  
- Renforcer le soutien hiérarchique, technique et humain de la part des services de la Direction.
  
- Aider et accompagner les cadres dans le management et la conduite du changement, et ce encore plus lorsque le positionnement ressenti du cadre peut ne pas correspondre au grade de l'emploi.
  
- Faire de l'entretien professionnel un moment d'échanges qui ne cristallise pas les situations conflictuelles, qui permet une discussion sur le sens, la définition, le contenu et la réalisation des objectifs (collectifs et individualisés) et qui soit l'occasion d'alerter les services compétents (assistant de prévention, division RH) sur les situations difficiles.
  
- Assigner des objectifs réalistes tenant compte des réelles possibilités du service, des difficultés professionnelles, techniques. Il s'agit par cette exigence de créer les conditions afin d'éviter le stress et la pression dans l'accomplissement des missions.
  
- Améliorer quantitativement et qualitativement la communication et les rapports entre agents et chef de brigade. Améliorer également les relations avec la division du contrôle fiscal. Enfin, développer chaque fois que nécessaire les relations avec la division des ressources humaines pour anticiper au mieux les difficultés et faciliter ainsi leur résolution.
  
- Développer un climat d'appartenance et un sentiment collectif au sein des services ainsi qu'avec la direction
  
- S'assurer que les signalements des médecins de prévention fassent l'objet d'un retour de la part de la Direction .

## **RESOLUTION DE L'INTERSYNDICALE DU CHS-CT 76**

**du 30 OCTOBRE 2019**

**- Nous condamnons une fois encore les conséquences des restructurations sur le service public**, sur sa qualité qui se dégrade, sur le sens des missions, sur ses conflits éthiques qui secouent les personnels et qui les plongent dans un profond désarroi, sur leur crainte de l'avenir, sur leur souffrance.

Si l'on veut se préoccuper efficacement de l'état de santé psychologique des agents, si alarmant, commençons par lutter contre les causes : ces réformes qui, sous des prétextes de modernisation, n'ont pour objectif que de supprimer nos missions, nos structures, nos emplois.

Dans ces conditions, l'intersyndicale exerce solennellement au nom de l'ensemble des personnels de Seine-Maritime, un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 8-453 du 28 mai 1982 : « le représentant du personnel au CHSCT qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent notamment par l'intermédiaire d'un agent en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 5-5... ».

Ce CHSCT, comme toujours, va tenter de colmater les brèches à coup d'actions, qui, si elles ont le mérite d'exister, jamais ne seront en mesure de combattre pleinement cette souffrance au travail.

**En conséquence, les délégués quittent dès lors la séance de ce jour.**



**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
des Finances de Seine-Maritime  
28 juin 2019**

Cette séance s'est ouverte sur une déclaration commune des organisations CFDT, FO et Solidaires.

**– Mentions sur les registres santé et sécurité au travail :**

Solidaires a dénoncé le transfert de nombreuses questions d'agents vers la division Logistique de la DRFIP-76, laissant le CHSCT dans l'ignorance des réponses de l'administration.

La demande d'une pointeuse plus proche pour les agents de la **trésorerie d'Elbeuf** a été défendue.

Le non remplacement de stores sur plusieurs résidences a été dénoncé. Il a été répondu que les priorités budgétaires allaient aux dépenses de désamiantage...

Une mention a été soulignée concernant des captations d'images par les usagers lors des contrôles au péage par les douaniers de la **brigade de Rouen**. Il nous est assuré que des suites judiciaires sont engagées lorsque les images sont diffusées par la suite, et que les agents bénéficient de la protection fonctionnelle. Il n'y aurait à ce jour qu'un cas connu par l'administration. Par ailleurs, la salle de retenue a bénéficié des aménagements demandés.

Une demande de brêlage (sangles pour le port d'arme) provenant de la brigade des douanes **BSEN** a été sèchement refusée. Pour l'administration, ce n'est pas aux agents de décider ce qui est opportun pour le service. ***Nous considérons au contraire que leur avis est essentiel !***

Une étude ergonomique est en cours sur l'équipement des douaniers en surveillance et les décisions seront prises au niveau central à ce sujet. À ce jour, le brêlage n'est pas homologué.

### – Analyse des accidents de service :

**Solidaires** a de nouveau dénoncé la non communication aux membres du CHSCT par la DRFIP-76 d'une **déclaration d'accident de travail** établie par un collègue Rouennais suite à une crise conflictuelle aigüe sur son lieu de travail.

Les représentants de l'administration considèrent ne pas avoir à communiquer sur cet évènement, car ils n'y reconnaissent pas un accident de travail. Leur argumentation se résume à discréditer le collègue sur un ton qui confine au mépris. ***Pour Solidaires, le CHSCT n'est pas un lieu pour porter des jugements à titre individuel, mais ces incidents doivent y être évoqués, car ils impliquent de la souffrance au travail et relèvent donc pleinement de ses attributions !***

### – Analyse des fiches de signalements :

En provenance exclusive des agents des **Finances Publiques**, elles sont toujours aussi nombreuses et variées : conflits à l'accueil avec les usagers ou entre collègues ; comportement inadmissible d'un professionnel appartenant à l'ordre des experts comptables...

Les représentants du personnel invoquent des temps d'attente trop longs imputables à l'organisation de l'accueil, qui sont un facteur évident de risque d'agression.

Pour la DRFIP, c'est le désengagement de l'administration envers les usagers (prélèvement à la source, etc.) qui constitue une perspective de diminution de ces évènements !!

### – Visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

S'agissant du **Centre des Finances Publiques de Montville**, Solidaires a dénoncé l'exiguïté des locaux, du fait du transfert d'agents de la trésorerie de Clères, qui a fermé. Il en résulte des conditions de travail insatisfaisantes en termes de bruit et de surface.

Concernant le **Service d'Entretien et de Maintenance des Douanes de Rouen**, de nombreuses insuffisances ont été relevées concernant la sécurité. Peu visible en nombre d'agents mais soumis à des risques particuliers, ce service doit faire l'objet d'une vigilance particulière. Au niveau immobilier, des devis sont en cours pour corriger les points les plus sensibles. L'ISST souligne également l'importance du respect de la chaîne hiérarchique, pour s'assurer de maîtriser le risque d'exposition à l'amiante. Le docteur Duhamel, quant à elle, souligne l'importance de la formation des nouveaux agents, par exemple pour la prévention des risques liés à l'utilisation de produits chimiques.

### – Programmes Annuels de Prévention (PAP) :

Un avis est demandé aux représentants du personnel concernant les PAP. **Solidaires** s'est abstenu concernant celui de l'INSEE et s'est prononcé contre ceux des Douanes et des Finances Publiques. Il ne s'agit pas de rejeter l'ensemble de ces démarches de prévention, mais bien d'alerter sur le caractère superficiel de celles-ci par rapport aux

risques pour la santé des agents que font peser les menaces sur nos administrations : menaces sur le statut de la fonction publique, sur les missions en douane et sur les implantations territoriales des services de Finances Publiques en particulier.

La **DRFiP** contribue à l'anxiété des agents par le flou entretenu sur l'organisation du travail et sur le calendrier des restructurations dans le cadre du projet de « géographie revisitée ».

Concernant **l'INSEE**, nous reconnaissons une meilleure comptabilisation des agents, que nous avons demandé l'an passé. Cependant, les préconisations du PAP ne règlent pas les conséquences de la surcharge de travail dans plusieurs divisions. **Solidaires** a par ailleurs demandé le planning de la mise en place des actions de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), constatant un retard par rapport à l'établissement de Caen qui a déjà fait l'objet d'un état des lieux et de mesures TMS l'an passé.

**Solidaires** a enfin déploré que le recensement des risques professionnels ne fasse l'objet d'une consultation des agents que tous les deux ans et non pas tous les ans.

#### **– Travaux de rénovation à la cité administrative à Rouen :**

Les représentants des personnels restent sans réponses à leurs questions.

Monsieur Lavoué, représentant la Direction Régionale des Finances Publiques, soutient que dans le cadre du dialogue compétitif avec les entreprises candidates, il n'est pas possible de présenter l'avant-projet sommaire.

**Solidaires** a posé la question de l'importance des surfaces ouvertes (open space). Il nous a été indiqué que ce taux restera inchangé, à 50 %.

Nous persistons à demander des précisions quant à la date de démarrage des travaux et aux déménagements générés (lieu de repli, durée des travaux) : pas de réponses !

Nous soulignons la nécessité de maintenir un bon fonctionnement de la restauration administrative pendant les travaux.

#### **– Géographie revisitée à la DRFiP-76 :**

C'est à la demande des représentants du personnel que ce point crucial a été ajouté à l'ordre du jour. L'annonce de ce projet délétère, qui porte le doux nom de « projet de nouveau réseau de proximité », vient à peine de tomber sur les agents de la DGFIP, et la phase de concertation associée s'achèvera dès l'automne ! Il s'agit tout de même d'une réduction drastique du nombre de services de gestion comptable, sur tout le territoire national.

Les représentants du personnel ont dénoncé les « accueils de proximité » qui n'en seront pas, qui ne seront pas ouverts tous les jours et toute la journée et ne seront pas forcément tenus par des agents de la DGFIP. Bref, un service public au rabais, menacé de plus par de nouvelles suppressions d'emplois sur les 3 années à venir.

Madame Dufay, DRFiP, rencontrera les parlementaires Seine-Marins en juillet. Pour l'administration, c'est la proximité avec les ordonnateurs qui importe... avant celles des usagers !

**Solidaires** a fait part de l'anxiété des collègues face à ce vaste projet de restructurations, de suppressions et de déplacements de services, prévues sur une durée de trois ans, sans communication de calendrier. L'administration nous a répondu qu'il fallait fixer les structures avant de communiquer le calendrier.

Nous avons rappelé que les agents, pour exercer leur droit à une demande de mutations, doivent avoir communication des dates des restructurations de la DRFiP. Nous avons également noté qu'à compter de 2020, les agents devraient se retrouver affectés « tout emploi au département » !

Les déplacements de missions ont également été critiqués (projets imprécis, locaux trop petits). Quand nous évoquons les agents qui ne suivraient pas leur mission, monsieur Lavoué répond par le travail à distance.

Le docteur Duhamel a souligné l'insuffisance du plan de prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, devant l'ampleur du bouleversement annoncé. Elle a également regretté les conditions de l'annonce, immédiatement avant l'été, de ce projet de réforme, avec un niveau d'information insuffisant qui laisse les agents dans l'inconnu. La crainte exprimée est que la médecine de prévention ne puisse pas protéger efficacement la santé des agents dans ces conditions.

***Il est sûr que les modifications des conditions d'exercice seront profondément douloureuses pour les agents et les usagers, d'où l'importance de se mobiliser fortement !!***

#### **– Rapport d'enquête :**

Suite au suicide d'un collègue des Finances Publiques survenu début 2017, la délégation d'enquête du CHSCT a émis des préconisations de prévention à destination de la DRFiP. Celle-ci a formulé une réponse à chaque préconisation, défendant ses pratiques actuelles et ne laissant plus de perspectives de progrès.

L'avis des représentants du personnel a été demandé sur ces préconisations, associées aux réponses de l'administration. Or, si les préconisations étaient soutenues sans réserves, leur association aux réponses de l'administration les prive de leur portée. Dans ces conditions, l'abstention a été unanime.

***Nous tenons à ce que ces préconisations soient diffusées aux agents.*** Le sujet sera revu au prochain CHSCT, car il reste un point de désaccord avec l'administration concernant la rédaction du rapport.

#### **– Signalétique amiante :**

Une obligation de signalétique des matériaux contenant de l'amiante est instaurée par la circulaire du 28 juillet 2015. Les différents sites du CHSCT Finances 76 ne satisfont pas encore à ces exigences. Il nous a été expliqué que **l'Hôtel des Douanes de Rouen** est « site pilote » pour la signalétique amiante : les mesures à mettre en place (affichage de plans, étiquetage des matériaux...) y seront donc appliquées avant d'être étendues aux autres sites. Les prestataires pouvant mettre en œuvre cette mesure sont démarchés en

ce moment. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a rappelé que le sens de cette démarche réside dans l'information du personnel travaillant dans des bâtiments contenant de l'amiante, et qu'à ce titre, au-delà de la mise en place de la signalétique, il est essentiel de communiquer sur la démarche auprès des agents.

#### **– Point d'étape à la brigade des douanes du Havre BSEC :**

Les représentants de l'administration des douanes ont fait le point sur le projet de remplacement du moyen de contrôle non intrusif (scanner de conteneurs). Trois candidats ont présenté leurs offres, actuellement étudiées à la DG. Les travaux devraient avoir lieu au cours de l'année 2020.

En attendant, le scanner mobile prêté par la Direction d'Île-de-France remplit les fonctions de manière satisfaisante, nous a-t-on assuré. La prolongation de ce prêt sera demandée.

Les travaux immobiliers associés au nouveau moyen feront l'objet d'une attention particulière puisqu'une démarche a été engagée avec les ergonomes du ministère.

#### **– Enquête administrative suite à une fiche de signalement :**

Une situation de souffrance au travail a été révélée par une fiche de signalement. Les faits relatés, impliquant un supérieur hiérarchique, ont entraîné une enquête administrative. Suite à cette enquête, les représentants de l'administration nous ont indiqué que les faits ont été infirmés par les entretiens réalisés. À la demande de **Solidaires** d'avoir communication de pièces de ce dossier, nous avons essuyé un refus exprimé avec violence... Nous n'en saurons donc pas plus !

#### **– Questions diverses :**

Une nouvelle **médecin de prévention**, Mme Ariel Bahaut prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août (à 60 %), en complément des docteurs Duhamel (à 50 %) et Lemonnier (à 80 %).

Une visite du **Service Technique Automobile** du Havre sera programmée en septembre.

Le prochain CHSCT est prévu au 15 octobre.

*Solidaires était représenté par :*

*Christine Davoine (INSEE)*

*Samuel Dréan (Douanes)*

*Yves Certain et Yoann Moisan (Finances Publiques)*





**Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail  
de Seine-Maritime  
28 Février 2019**

Cette session était la première avec la composition du CHSCT issue des élections professionnelles de 2018.

Cette nouvelle mandature commence sous le signe de l'entente intersyndicale puisqu'en ouverture, une **lettre commune** de l'ensemble des représentants du personnel a été lue au président, monsieur Balzamo.

Nous y avons exprimé notre insatisfaction concernant le fonctionnement de l'instance : des points promis **n'ont pas été mis à l'ordre du jour**, et en particulier un rapport d'enquête suite au suicide d'un collègue (en 2017 !); et certaines informations (fiches de signalement, accidents de travail, mentions au registre Santé et Sécurité au Travail) **n'ont pas été communiquées**.

Bien sûr l'administration se défend de toute tentative de dissimulation, et invoque des omissions accidentelles. Cependant ces ratés nuisent au bon fonctionnement de l'instance !

L'ensemble des organisations syndicales condamne également le fait que le CHSCT ne soit associé **qu'à posteriori** aux projets de réorganisation à la DRFiP. Étonnamment, le président, et Directeur Interrégional des Douanes, a indiqué qu'il pourra prendre l'initiative de mettre à l'ordre du jour des points concernant la DRFiP, sans attendre l'accord de son homologue !

**Travaux de rénovation de la cité administrative à Rouen (DRFiP) :**

Madame Stéphanie Salen, Directrice Adjointe (DRFiP) a indiqué que les avant-projets sommaires (APS) devaient être présentés pour le 8 avril et que l'avant-projet définitif (APD) sera finalisé pour la fin août. Le président a demandé à madame Salen la communication des APS lors de la prochaine séance du CHSCT.

Nous avons demandé à ce que le CHSCT prévoie lors de toutes ses réunions un point sur ce très grand chantier, et qu'il soit associé aux différentes inspections communes.

**Solidaires** a relayé la demande des agents à ce que soient précisés la date de démarrage des travaux et le programme des déplacements des services pendant la durée des opérations (constructions modulaires temporaires, immeubles proches...). Aucune réponse n'a pu être apportée à ces questions. Madame Salen s'engage à les fournir dès que possible.

## **Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD) :**

Chantier critique pour les douanes, la mise en place de la DNGCD n'était pas à l'ordre du jour mais a fait l'objet d'une annonce : une session commune entre les CHSCT76 et CHSCT spécial Gardes-Côtes se tiendra à ce sujet. Une visite préalable du site est proposée aux membres en mars. Actuellement les locaux se présentent en plateaux vides. Les premiers travaux, dépendants du bailleur, sont commencés, et les travaux à la charge de l'administration commenceront fin mars.

## **Analyse des Registres Santé et Sécurité au Travail :**

Nos directeurs s'agacent régulièrement de l'utilisation du registre par les agents, et rappellent qu'il suffit aux chefs de services de signaler directement les besoins matériels aux services compétents, pour un traitement rapide et moins contraignant.

Les représentants du personnel restent cependant attachés à ces registres qui leur permettent de prendre connaissance de certains cas de conditions de travail dégradées auxquels l'administration ne répond pas de manière satisfaisante. N'hésitez donc pas à y apporter vos contributions, voire à nous les communiquer pour être assurés qu'elles seront examinées et appuyées.

→ Lors de l'examen du registre Santé et Sécurité au Travail, une mention relance la question du risque toxique lors des contrôles de conteneurs. S'ensuit un échange vif sur l'absence d'initiative locale pour améliorer la sécurité des agents soumis à ce risque. ***La consigne actuelle de soumettre des conteneurs à 30 minutes d'aération et de porter des masques est dissuasive pour les agents, et limitée à certains produits considérés comme les plus à risque. Elle reste donc insatisfaisante !***

Le président évacue ce sujet en invoquant un groupe de travail à venir sur les contrôles non intrusifs. ***(?!)***

→ L'utilisation de produits ménagers dangereux a été signalée dans un service des Finances Publiques. L'erreur a été reconnue par le prestataire et les produits ont été enlevés.

→ Des demandes de souris ergonomiques et d'écrans de grande taille ont été relayées. Ces demandes relèvent d'un aménagement de poste justifié par une pathologie, et transiteront par le médecin de prévention.

→ Ce fut l'occasion de faire le point sur la situation, à nouveau très dégradée, de la médecine de prévention dans notre département :

Nous avons appris que le Docteur Duhamel avait pris sa retraite et n'intervenait plus que ponctuellement en tant que contractuelle. Le Docteur Lemonnier, quant à elle, n'est pas encore à plein temps, car elle doit encore préparer son mémoire de thèse de médecin du travail et ne sera qualifiée qu'en juin 2020, elle n'a donc pas le temps d'assurer les visites périodiques, et ne traite que les cas particuliers.



La recherche de successeur est en cours, mais en attendant, **le CHSCT-76, qui couvre 2 273 agents, ne dispose pas d'un médecin à temps plein !**

#### **Suivi des avis et propositions :**

L'escalier extérieur métallique destiné au service douanier du **Havre Antifer Bureau** est commandé.

La sonorisation de l'**Hôtel des Douanes de Rouen** nécessite encore trois semaines. Cette action est très attendue par les représentants du personnel, car c'est la condition préalable à la diffusion des consignes « sevezo » et à l'organisation d'un exercice de confinement pour ce site pilote. Les autres sites concernés par ce risque restent en attente de consignes et d'exercices.

Des représentants du personnel s'interrogent sur la possibilité pour le CHSCT de financer **un suivi psychologique des agents en souffrance** ou des consultations de sophrologie par exemple. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail rappelle toutefois que la vocation du CHSCT est la prévention collective.

Actuellement, via la médecine de prévention, il est possible de bénéficier de trois rendez-vous chez un psychologue, sur le budget du Comité Départemental d'Action Social. ***Le coordonnateur national de la médecine de prévention sera interrogé sur la possibilité d'étendre les possibilités offertes aux agents.***

#### **Analyse des fiches de signalement et des accidents du travail :**

Une nouvelle fois, la liste des incivilités et agressions subies par les collègues des Finances Publiques est longue et édifiante. Les représentants du personnel ont souligné que dans certains cas, la baisse des moyens et donc de la qualité du service rendu par l'administration pouvait être incriminée. Le président préfère expliquer la multiplication de ces événements par des causes extérieures à l'administration : une défiance envers l'état qui se généralise dans la société et un niveau de violence en augmentation.

La réponse de l'administration consiste en courriers de mise en garde aux usagers irrespectueux des agents, et les faits les plus graves sont dénoncés au procureur de la République.

#### **Incendie du scanner mobile du port du Havre :**

La cause accidentelle est aujourd'hui écartée, compte tenu des différents points de départ du feu. On peut imaginer que les coupables sont impliqués dans les trafics illicites sur le Port, et cet événement doit nous rappeler que nous évoluons dans un environnement hostile compte tenu des missions de la douane !

Des représentants du personnel soulignent que c'est à cause d'un défaut de fonctionnement de la porte du hangar que le camion scanner était à l'extérieur, et vulnérable, au moment du sinistre.

Le référent sécurité de la police doit intervenir pour faire des préconisations de sécurité. Une alarme est à prévoir dans un premier temps.

Nous apprenons que le scanner mobile de remplacement, initialement annoncé au 1<sup>er</sup> mars, est finalement attendu début avril.

Enfin, l'ergonome du ministère a été saisi, avec une visite du site prévue dans le cadre de la future installation du scanner fixe.

### **Travaux au Service Technique Automobile :**

Les travaux étant maintenant terminés, nous demandons une **visite de site** par le CHSCT. Nous renouvelons également la demande de **mesurer la qualité de l'air**, afin de s'assurer que le dispositif d'aération installé assure une protection satisfaisante des agents dans ce milieu à risque.

### **Trésorerie d'Aumale :**

Un point a été fait sur l'immeuble, qui présente des défaillances graves pour la sécurité (menace d'écroulement du plafond). La DRFIP a évacué les agents qui s'y trouvaient et a pris des mesures en attente d'une solution pérenne : transfert provisoire à Neufchatel ; dotation d'ordinateurs portables ; mise en place du télétravail et d'une journée de permanence pour les usagers à Aumale.

### **Visites de sites par les délégués :**

Nous avons indiqué au Président du CHSCT notre volonté de visiter les services suivants :

Service Technique Automobile du Havre, Service des Impôts des Particuliers du Havre (en avril ?), Brigade des douanes BSEC au Havre et Aile ouest du bureau central des douanes du Havre (en 2020 ?).

### **Questions diverses :**

**Solidaires** a rappelé sa demande, au médecin et à l'Inspecteur santé et sécurité au travail, un avis sur les risques relatifs aux lumières bleues.

**Solidaires** a demandé des précisions sur l'avancée du projet de modification de l'accueil à l'Hôtel des Douanes de Rouen, **en effet nous tenons à ce que le CHSCT soit tenu informé de tout projet modifiant les conditions de travail des agents**. Il nous a été indiqué que les propositions de l'architecte vont être présentées aux agents.

*Solidaires était représenté par :*

*Samuel Dréan (Douanes) ; Yves Certain et Yoann Moisan (Finances Publiques)*